

DEPARTEMENT
DU RHONE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT GENIS LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE SAINT GENIS LAVAL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 09 décembre 2021

Compte-rendu affiché le 16 décembre 2021

Date de convocation du Conseil Municipal : 03
décembre 2021

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Madame Marylène MILLET

Secrétaire élu : Madame Caroline VARGIOLU

Membres présents à la séance :

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVault, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Philippe MASSON, Jean-Christian DARNE, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

Membres absents excusés à la séance :

David HORNUS, Camille EL-BATAL, Bruno DANDOUY, Céline BALITRAN-FAURE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL

Pouvoirs :

David HORNUS à Stéphane GONZALEZ, Camille EL-BATAL à Aïcha BEZZAYER, Bruno DANDOUY à Laure LAURENT, Céline BALITRAN-FAURE à Patrick FAURE, Eliane NAVILLE à Philippe MASSON,

Membres absents à la séance :

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

CRÉDITS ANTICIPÉS
D'INVESTISSEMENT 2022 BUDGET
PRINCIPAL VILLE

Délibération : 12.2021.158

Transmis en préfecture le : 15/12/2021

RAPPORTEUR : Madame Françoise BÉRARD

Comme chaque année, dans l'attente du vote du budget primitif et à compter du 1^{er} janvier 2022, l'exécutif est en droit de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

En outre, concernant la section d'investissement, l'exécutif peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, exclusion faite du remboursement de la dette.

Aussi, il est proposé d'autoriser les crédits d'investissement nécessaires pour permettre la poursuite des opérations engagées et les dépenses nécessaires pendant ces premiers mois de l'année. Il s'agit par exemple de matériels destinés aux services et aux divers équipements de la ville, aux travaux de voirie et d'éclairage public, aux dépenses urgentes sur les bâtiments communaux.

Les dépenses effectivement réalisées seront naturellement régularisées au sein du budget 2022. Cette délibération est valable jusqu'à l'adoption du budget 2022 par le conseil municipal.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article 1612-1 relatif à l'autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement et de fonctionnement avant le vote du budget ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2005 modifié relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs ;

Vu l'arrêté du 17 décembre 2020 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu la délibération n° 03.2021.029 du 25 mars 2021 relative à l'adoption du budget primitif 2021 ;

Vu la délibération n° 07.2021.075 du 08 juillet 2021 relative à la décision modificative n° 1 ;

Vu la délibération n° 10.2021.118 du 07 octobre 2021 relative à la décision modificative n° 2 ;

Vu l'avis de la commission n° 4 « Finances, Affaires générales, Développement économique, Ressources humaines et Numérique » du 2 décembre 2021 ;

Ouï l'exposé du rapporteur ;

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir :

- **AUTORISER** madame la maire ou son représentant à procéder à l'engagement et au mandatement des dépenses de l'exercice 2022 pour le budget principal de la ville selon les modalités ci-après :

Opératio n	Libellé opération	Nature	Fonctio n	Observations	Dépenses TTC
		165	01	Dépôts et cautionnements	2 000,00 €
		2031	020	Études (non affectées)	25 000,00 €
		20421	020	Provisions subventions d'équipement	10 000,00 €
		2158	020	Matériels divers logistique/ateliers	6 000,00 €
		2184	020	Mobiliers RQTH	1 200,00 €
		2188	110	Matériels police municipale	7 000,00 €
		2188	20	Matériels scolaires	15 000,00 €
		275	90	Dépôts et cautionnements	1 000,00 €
1000	PARC AUTOMOBILE	2182	020	Véhicules (crédits non affectés)	40 000,00 €
1001	INFORMATIQUE MAIRIE	2031	020	Études Informatique	6 000,00 €
1001	INFORMATIQUE MAIRIE	2051	020	Achats logiciels Informatique	33 000,00 €
1001	INFORMATIQUE MAIRIE	2135	020	Travaux de câblage informatique	4 800,00 €
1001	INFORMATIQUE MAIRIE	2183	020	Achats matériels informatiques	17 900,00 €
1002	ÉLECTRO MÉNAGER	2188	64	Achats électroménagers petite enfance	4 000,00 €
1002	ÉLECTRO MÉNAGER	2188	40	Achats électroménagers sports	4 000,00 €
104	ESPACES VERTS	2128	823	Agencements de terrains - espaces verts	15 000,00 €
104	ESPACES VERTS	2158	020	Matériels et outillages - espaces verts	12 500,00 €
106	PROJET NATURE	2031	830	Projet nature	12 000,00 €
205	VOIRIE ÉCLAIRAGE PUBLIC	2031	822	Études voiries - centre ville	40 000,00 €
205	VOIRIE ÉCLAIRAGE PUBLIC	2151	822	Aménagement voirie - espaces verts	3 000,00 €
205	VOIRIE ÉCLAIRAGE PUBLIC	2151	831	Aménagement voirie - espaces verts	7 000,00 €
205	VOIRIE ÉCLAIRAGE PUBLIC	2152	822	Aménagement voirie - espaces verts	20 000,00 €
210	RESSERVES FONCIÈRES	2115	90	Provisions réserves foncières	5 000,00 €
218	VIDÉOSURVEILLANCE	2152	110	Vidéosurveillance	25 000,00 €
300	HÔTEL DE VILLE	21311	020	Provisions travaux Hôtel de ville	16 000,00 €
304	RÉHABILITATION CIMETIÈRE	2138	026	Provisions travaux cimetières	10 000,00 €
307	TOUS BÂTIMENTS	2135	020	Provisions travaux tous bâtiments	130 000,00 €
307	TOUS BÂTIMENTS	2188	020	Provisions matériels tous bâtiments	20 000,00 €
399	PATRIMOINE	2031	324	Provisions études Patrimoine divers	7 000,00 €

499	PETITS TRAVAUX ET MATÉRIEL GROUPES SCOLAIRES	21312	20	Provisions travaux groupes scolaires	150 000,00 €
499	PETITS TRAVAUX ET MATÉRIEL GROUPES SCOLAIRES	2184	20	Provisions matériels scolaires	8 000,00 €
599	PETITS TRAVAUX ET MATÉRIEL STADES ET GYMNASES	21318	412	Provisions bâtiments sports	100 000,00 €
599	PETITS TRAVAUX ET MATÉRIEL STADES ET GYMNASES	2184	40	Provisions matériels sports	8 000,00 €
699	STRUCTURES JEUNESSE	21318	422	Provisions travaux bâtiments jeunesse	25 000,00 €
699	STRUCTURES JEUNESSE	2184	422	Provisions matériels jeunesse	2 000,00 €
700	ESPACE CULTUREL	2135	314	Provisions travaux bâtiments culturels	2 000,00 €
701	MEDIATHEQUE	2184	321	Provisions matériel médiathèque	2 000,00 €
899	STRUCTURES ET ESPACES ENFANCE	2135	64	Provisions travaux bâtiments petite enfance	50 000,00 €
				Total Résultat	846 400,00 €

Après avoir entendu l'exposé de **Madame Françoise BÉRARD**,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION -

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,

La Maire,
Marylène MILLET



Liste des élus ayant voté POUR

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVAULT, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Philippe MASSON, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.